

# Information presse

15 mai 2007



## Les normes Euro pour limiter les émissions de polluants des véhicules neufs

Les normes d'émissions Euro fixent les limites maximales de rejets polluants pour les véhicules neufs roulants. Leur objectif est de limiter la pollution atmosphérique due au transport.

Les trois générations de normes européennes pour les véhicules légers Euro1 (1992), Euro2 (1996) et Euro3 (2000) ont eu un impact sensible sur les émissions des véhicules commercialisés dans l'Union et ont ainsi contribué à une forte réduction des pollutions locales. La norme Euro1, qui correspond à l'arrivée des pots catalytiques pour les voitures à essence, a marqué le début d'une tendance constante vers l'amélioration des performances. La norme Euro4 « Automobile » est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2005. Tous les véhicules produits après cette date émettent globalement 2 fois moins de polluants que les véhicules soumis à la norme Euro 3.

La norme Euro3 « Moto » est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2007.

Si ces normes doivent être encore abaissées pour continuer à limiter les émissions des véhicules neufs, on estime que les véhicules les plus anciens (20% du parc automobile) sont encore responsables de 60% des émissions polluantes. Le renouvellement du parc s'effectuant sur un temps de rotation de 25 à 30 ans pour les voitures et de 7 à 12 ans pour les 2 roues, il faut toujours un temps de latence avant qu'on puisse observer les effets des normes sur l'environnement.

### Limites d'émissions UE pour les Véhicules Particuliers - en g/km

Classe	Normes	Année		CO	HC	HCNM	HC+NOx	NOx	Particules
		NT	TT						
Diesel									
	Euro 1	1992		2,720	-		0,970	-	0,140
	Euro 2 - IDI	1996		1,000	-		0,700	-	0,080
	Euro 2 - DI	1999		1,000	-		0,900	-	0,100
	Euro 3	01/2000	01/2001	0,640	-		0,560	0,500	0,050
	Euro 4	01/2005	01/2006	0,500	-		0,300	0,250	0,025
	Euro 5	09/2009	01/2011	0,500	-		0,230	0,180	0,005
	Euro 6	09/2014	09/2015	0,500	-		0,170	0,080	0,005
Essence									
	Euro 1	1992		2,720	-		0,970	-	-
	Euro 2	1996		2,200	-		0,500	-	-
	Euro 3	01/2000	01/2001	2,300	0,200		-	0,150	-
	Euro 4	01/2005	01/2006	1,000	0,100		-	0,080	-
	Euro 5	09/2009	01/2011	1,000	0,100	0,068	-	0,060	0,005a
	Euro 6	09/2014	09/2015	1,000	0,100	0,068	-	0,060	0,005a

NT (nouveau type) les nouveaux modèle doivent respecter la norme à la date d'entrée en vigueur indiquée

TT (tout type) : tous les véhicules neufs doivent respecter la norme à la date d'entrée en vigueur indiquée

CO monoxyde de carbone ; HC hydrocarbures imbrûlés ; HCNM hydrocarbure non méthanique ; NOx oxydes d'azote

a : pour moteur à Injection Directe d'Essence mélange pauvre seulement

Note : dès 2000, suppression dans le cycle d'essai des 40 premières secondes de mise en température moteur

## Limites d'émissions UE pour les 2 roues à moteur de plus de 50cm<sup>3</sup> - en g/km

Classe	Normes	Année		CO	HC	HCNM	HC+NOx	NOx	Particules
		NT	TT						
<b>Essence</b>									
	Euro 1	06/1999	06/2000	8.0 si 2 temps 13.0 si 4 temps	4.0 si 2 temps 3.0 si 4 temps	-	-	0.100 si 2 temps 0.300 si 4 temps	-
	Euro 2	01/2003	01/2004	5,500	1.200 si < 150cm <sup>3</sup> 1.000 si >150cm <sup>3</sup>	-	-	0,300	-
	Euro 3	01/2006	01/2007	2,000	0.800 si < 150cm <sup>3</sup> 0.300 si >150cm <sup>3</sup>	-	-	0,150	-

*Notes :* en 2007, départ à froid pour tous les 2RM, cycle ECE (cycle urbain) seul si <150cm<sup>3</sup> et cycle NEDC (cycle urbain et avant 2007, départ à chaud et cycle ECE quelle que soit la cylindrée

### L'ADEME en bref

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) est un établissement public sous la tutelle conjointe des ministères de l'Ecologie et du Développement durable, de l'Industrie et de la Recherche. Elle participe à la mise en oeuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement et de l'énergie. L'agence met ses capacités d'expertise et de conseil à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public et les aide à financer des projets dans cinq domaines (la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, la qualité de l'air et la lutte contre le bruit) et à progresser dans leurs démarches de développement durable.

[www.ademe.fr](http://www.ademe.fr)

**Relations presse ADEME H & B Communication**

Nadège Chapelin - Claudia Berthol

01 58 18 32 45 - [n.chapelin@hbcommunication.fr](mailto:n.chapelin@hbcommunication.fr)